



MACKENZIE
Investments

Politique d'investissement durable

Dernière mise à jour : juin 2025



Table des matières

Introduction	3
Exigences de la politique	5
Gouvernance et surveillance	14
Adopter une position claire	15
Rapports	18
Fréquence des révisions	18
Conflits d'intérêts	19



Introduction

Notre engagement

Aujourd'hui plus que jamais, les investisseurs et investisseuses sont sensibles au besoin urgent d'une plus grande prise de responsabilité dans la manière dont les entreprises et les gouvernements gèrent les défis mondiaux que nous devons relever ensemble.

Nous sommes tous et toutes parties prenantes de l'économie mondiale. Les citoyens et citoyennes, les sociétés, les décideurs et décideuses politiques et les institutions financières doivent collaborer davantage vers l'atteinte d'objectifs communs, comme la promotion de la gérance de l'environnement ou d'une économie plus inclusive.

Mackenzie a pour mission de créer un monde davantage investi, ensemble. Nous croyons qu'il est essentiel de faire front commun afin de réaliser cette mission et de bâtir un avenir durable pour tous et toutes. Nous suivons un modèle collaboratif, à la recherche de valeur ajoutée à long terme, en tenant compte des besoins de notre personnel, de notre clientèle, de nos actionnaires, des collectivités que nous servons et de notre planète, conformément à notre obligation fiduciaire.

Pour nous, nous engager dans la voie du développement durable, c'est valoriser le comportement progressiste des entreprises et des gouvernements, de même que tenir compte de la viabilité sociétale et environnementale à long terme des produits et services offerts par le privé et soutenus par l'État. Nous visons à intégrer la durabilité dans la culture, les pratiques d'entreprise et les processus de placement de Mackenzie.

En ce qui concerne nos placements, notre approche est axée sur la conviction selon laquelle les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants présentent des risques et des occasions sur le plan financier et jouent donc sur la valeur que nous pouvons apporter à notre clientèle. Dans toutes les catégories d'actif, nous nous efforçons d'intégrer les facteurs importants au processus de placement et tirons parti de notre rôle de gestionnaires du capital pour stimuler l'action par l'engagement, la collaboration et le vote par procuration. Conformément à la structure indépendante de type boutique de Mackenzie, nos équipes de placement offrent à notre clientèle diverses perspectives par leur philosophie et leur approche uniques en matière de placement, qui s'appliquent également à leur intégration des facteurs ESG importants.

En ce qui concerne nos démarches visant à créer une solution de rechange plus durable pour les investisseurs et investisseuses, nous savons que nous ne pouvons pas y arriver de manière isolée. Nous croyons qu'en travaillant ensemble avec nos partenaires sectoriels et communautaires et en collaboration avec nos actionnaires et notre clientèle, nous pouvons avoir un impact plus important, afin de créer un monde plus investi, ensemble.

Luke Gould

Président et chef de la direction
Placements Mackenzie



À propos de Placements Mackenzie

Fondée en 1967, la Corporation Financière Mackenzie (« **Placements Mackenzie** » ou « **Mackenzie** ») est un gestionnaire d'actif canadien d'envergure mondiale avec des bureaux de placement à travers le Canada ainsi qu'à Boston, à Hong Kong et à Dublin. En tant que membre de la Financière IGM (une filiale de Power Corporation) dont l'histoire remonte à 1926, Mackenzie profite de la stabilité financière qu'offre une organisation fermement établie tout en conservant un modèle de type boutique en matière de gestion de placement.

Les équipes de placement distinctes et chevronnées de Mackenzie offrent des approches fondamentales et quantitatives associées à une expertise dans les catégories d'actif traditionnelles et non traditionnelles, notamment les actions, les titres à revenu fixe, les actifs alternatifs, les devises et les stratégies multi-actifs. Mackenzie est résolue à offrir un rendement corrigé du risque concurrentiel à long terme en s'engageant à adopter des pratiques durables et à respecter les Principes pour l'investissement responsable (PIR) des Nations Unies.

Mackenzie a trois filiales :

- Mackenzie Investment Corporation (« **MIC** » ou « **Mackenzie USA** »)
- Mackenzie Investments Europe Limited (« **MIEL** » ou « **Mackenzie Europe** »)
- Mackenzie Investments Asia Limited (« **MIAL** » ou « **Mackenzie Asia** »)

Des talents en placement dans une structure de type multiboutiques

Nos boutiques indépendantes appliquent des philosophies et des approches distinctes en matière de placement.

Chacune est formée d'experts et d'expertes spécialisés en gestion de placements qui collaborent à l'exécution des mandats confiés. Lorsque cela est possible, ces équipes appliquent notre Politique d'investissement durable globale, laquelle oriente la façon dont les facteurs ESG importants sont intégrés dans les analyses de placement et les processus décisionnels.¹

Un leadership éclairé

Notre structure de type boutique est chapeautée par une cheffe des placements, Lesley Marks, qui dirige nos équipes d'actions fondamentales, et par un chef des placements, Steve Locke, qui s'occupe des équipes de placement qui gèrent les titres à revenu fixe, les stratégies quantitatives ou systématiques, les stratégies multi-actifs et les stratégies alternatives. Cette démarche est conforme à notre conviction suivant laquelle la spécialisation et l'expertise sont des atouts essentiels dans le monde des placements d'aujourd'hui.

¹ Bien que chaque boutique de placement ait développé son propre processus pour appliquer la Politique d'investissement durable, certains Fonds n'intègrent pas les facteurs ESG ou n'appliquent pas l'engagement des actionnaires au niveau du fonds dans leur processus. Veuillez vous référer au prospectus applicable pour plus de détails.



Objectif

La Politique d'investissement durable (la « **politique** ») a pour objectif d'officialiser l'approche de Mackenzie en matière d'investissement durable.

Portée

La présente politique énonce les attentes de Mackenzie à l'égard de ses équipes de placement (dans toutes les catégories d'actif) en ce qui a trait à la prise en compte des facteurs ESG importants dans leur processus de placement en ce qui concerne les fonds d'investissement ou les mandats gérés par Mackenzie (les « Fonds »). Certains Fonds, tels que les FNB indiciels, n'intègrent pas les facteurs ESG ou n'appliquent pas l'engagement des actionnaires au niveau du fonds dans leur processus et, par conséquent, cette politique ne leur est pas applicable. Veuillez consulter le prospectus applicable pour plus de détails.

Pour les mandats institutionnels conseillés par Mackenzie (y compris les comptes à gestion distincte et les fonds d'investissement gérés par des tiers), notre clientèle peut choisir de ne pas adhérer à la politique ou de demander des approches différentes.

Exigences de la politique

1) Définition de l'investissement durable

Notre clientèle a toujours compté sur notre expertise en recherche exclusive, nos outils de premier ordre et notre expertise en matière de placement pour l'aider à obtenir des rendements corrigés du risque à long terme compétitifs.

Aujourd'hui, nous nous efforçons également d'intégrer les occasions et les risques ESG importants sur le plan financier dans nos processus et analyses de placement. Puisque nous valorisons le comportement progressiste des entreprises et des gouvernements et que nous tenons compte de la viabilité sociale et environnementale à long terme des produits et services offerts par le privé et soutenus par l'État, nous favorisons l'investissement durable de deux façons :

1. Des méthodes de placement qui tiennent compte, de manière continue, des facteurs ESG importants sur le plan financier dans le but d'améliorer le rendement corrigé du risque, que nous appelons les **Fonds intégrant les critères ESG**.
2. Des méthodes de placement qui visent à générer un résultat positif à l'égard d'un ou plusieurs facteurs ESG dans le cadre de leur objectif de placement fondamental, que nous appelons les **Solutions d'investissement durable**.



Les facteurs ESG comprennent notamment ce qui suit :

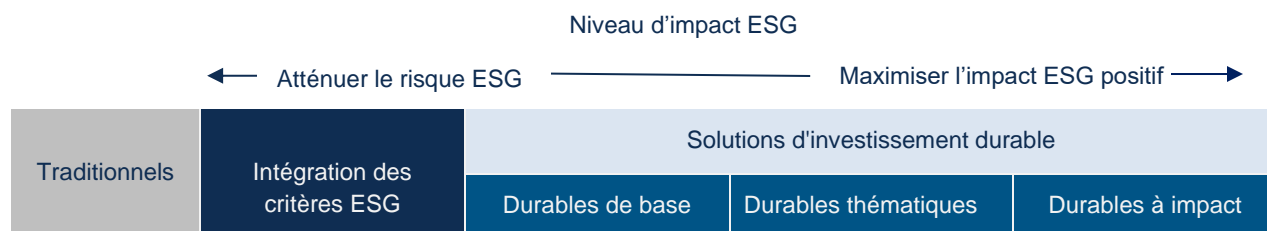
Facteurs environnementaux	Facteurs sociaux	Facteurs de gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'énergie • Émissions de gaz à effet de serre • Pollution de l'air • Épuisement des ressources et de l'eau • Gestion des déchets et des matières dangereuses • Biodiversité et déforestation 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de paix • Égalité des revenus • Droits de la personne • Confidentialité et sécurité des données de la clientèle • Gestion du capital humain • Diversité et inclusion • Santé et sécurité au travail • Relations communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Composition et compétences du conseil d'administration • Rémunération des cadres • Diversité et structure du conseil d'administration • Pratiques fiscales, comptables et d'audit • Corruption • Stabilité politique • Primauté du droit

2) Notre cadre d'investissement durable

Notre cadre simple présente nos deux grandes approches de l'investissement durable :

1. Là où nos équipes de placement visent à identifier et à prendre en compte les risques ESG importants dans leurs décisions de placement, cette approche est connue sous le nom d'intégration ESG, et comprend les pratiques décrites dans la présente politique. Les fonds communs de placement et les FNB qui prennent en compte les facteurs ESG importants dans leur processus de placement indiquent leur approche spécifique dans la section relative à la stratégie de placement de leur prospectus respectif. Ces fonds sont classés comme des Fonds intégrant les critères ESG.
2. À mesure que nous avançons le long du spectre, les facteurs ESG deviennent un élément central du processus de placement et font partie de l'objectif de placement fondamental du fonds commun de placement ou du FNB. Les fonds qui adoptent cette approche sont classés comme des Solutions d'investissement durable et peuvent appartenir à l'une des trois catégories suivantes :
 - **Investissement durable de base** : Privilégier les placements dans des entreprises ou des émetteurs qui ont des pratiques et des comportements ESG progressistes.
 - **Investissement durable thématique** : Investir dans des macro-tendances durables comme la transition énergétique ou la diversité.
 - **Investissement durable à impact** : Miser surtout sur les retombées durables tout en tenant compte du rendement financier.

Notre cadre d'investissement durable





3) Nos principes d'investissement durable

Mackenzie adhère à un ensemble de principes qui guident ses décisions :

1. Créer de la valeur

Nous nous efforçons de prioriser la création de valeur pour notre clientèle en réalisant des rendements corrigés du risque compétitifs à long terme dans un éventail diversifié de placements.

2. Intégrer les facteurs ESG importants

Nos équipes considèrent généralement les facteurs ayant une influence marquée sur le risque et le rendement, dont les facteurs ESG. Nous sommes d'avis que les facteurs ESG importants présentent à la fois des risques et des occasions sur le plan financier.

3. Impliquer les entreprises et les émetteurs

En tant qu'investisseurs à long terme et gestionnaires du capital, nous croyons à l'engagement des entreprises et des émetteurs ainsi qu'au vote par procuration pour promouvoir la bonne gouvernance et la gestion des enjeux ESG importants. Nous préférons un dialogue constructif plutôt que le désinvestissement.

4. Harmoniser les valeurs

Nous offrons des solutions d'investissement durable de base et thématiques qui visent à générer des rendements et à répondre aux demandes d'une clientèle souhaitant effectuer des placements en harmonie avec ses valeurs.

5. Privilégier la sensibilisation

Nous croyons qu'en coordonnant nos efforts internes et externes, nous pouvons contribuer davantage à bâtir un avenir plus durable. Voici nos thèmes prioritaires :

- Nous croyons qu'une bonne gouvernance témoigne d'une gestion compétente et que les entreprises et les émetteurs bien gérés produisent des rendements durables à long terme supérieurs à la moyenne.
- Nous reconnaissons également que les risques physiques et transitionnels liés au climat ont une incidence sur la valeur que nous pouvons procurer à notre clientèle.
- Nous faisons la promotion d'entreprises et d'émetteurs diversifiés, équitables et inclusifs qui respectent les droits de tous les êtres humains et agissent dans l'intérêt supérieur de leur personnel, de leur clientèle et de leurs collectivités.

4) Principes pour l'investissement responsable

Nous sommes devenus signataires des Principes pour l'investissement responsable (PIR) en 2014. Depuis, nous nous engageons à améliorer constamment nos pratiques, nos politiques et nos documents de divulgation pour qu'ils s'alignent sur ces principes. Nous exigeons que nos sous-conseillers soient eux aussi signataires des PIR.



Suivant les six principes, nous agissons comme suit :

1. Nous tenons compte des questions ESG dans nos processus d'analyse et de prise de décision en matière de placement.
2. Nous fonctionnons sur la base d'un actionnariat actif et avons des politiques et des pratiques d'actionnariat qui tiennent compte des questions ESG.
3. Nous demandons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favorisons l'acceptation et l'application des principes au sein du secteur des placements.
5. Nous travaillons ensemble pour être plus efficaces dans la mise en application des principes.
6. Nous rendons compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des principes.

5) Notre approche de l'investissement durable

Conformément aux cadres connexes des PIR et du CFA Institute, nous croyons qu'il existe plusieurs approches d'évaluation des risques ESG importants pour nos différents produits de placement.

Nos équipes de placement sont tenues d'évaluer et de prendre en compte les facteurs ESG importants dans leurs processus décisionnels touchant à la fois les titres individuels et le portefeuille global.

Bien que chaque boutique de placement ait développé son propre processus pour appliquer la Politique d'investissement durable, certains Fonds, comme les FNB indiciels, n'intègrent pas les facteurs ESG ou n'appliquent pas l'engagement des actionnaires au niveau du fonds dans leur processus. Veuillez vous référer au prospectus applicable pour plus de détails.

La présente politique exige des équipes de placement qu'elles tiennent compte des approches suivantes dans leurs processus de placement :

Recherche et analyse

Conformément à leur philosophie, nos équipes de placement doivent mener des contrôles préalables complets et approfondis à l'égard des entreprises et des émetteurs, visant notamment leur stratégie d'affaires, leur potentiel de bénéfices ainsi que les risques et les occasions qu'ils présentent.

Le processus de surveillance initiale et continue comprend :

- un cycle complet de réunions avec les entreprises ou les émetteurs dans lesquels nous envisageons d'investir;
- des évaluations quantitatives et qualitatives de leurs données financières, de leur rendement non financier et de leurs mesures de risque;
- des discussions avec les analystes de placement des firmes de courtage;
- des recherches thématiques occasionnelles.

L'un des principaux objectifs de l'analyse est de comprendre et d'évaluer la stratégie des entreprises ou des émetteurs, notamment l'incidence des facteurs ESG importants sur leurs activités et leur rendement. Les entreprises ou les émetteurs et leurs instances de surveillance, comme les conseils d'administration, devraient disposer des connaissances, des plans et des mesures de surveillance nécessaires pour



contrer les risques ESG importants qui peuvent nuire aux rendements des placements ou pour tirer parti des occasions ESG qui peuvent avoir l'effet contraire.

Pour MIEL seulement (conformément à la Directive sur les droits des actionnaires II de l'Union européenne)

En plus de ce qui précède et conformément à ses propres philosophies et approches, l'Équipe Europe Mackenzie investit dans des entreprises qui, selon elle, ont un avantage concurrentiel durable dans des marchés attrayants et sont ainsi susceptibles de générer des rendements corrigés du risque à long terme. Nous divulguons annuellement les activités de placement pertinentes de cette équipe dans le Rapport sur l'investissement durable annuel de Mackenzie.

5.1 Exclusions à l'échelle de l'entreprise

Définition : *Le filtrage négatif, dans un fonds ou un portefeuille, de certains secteurs, de certaines entreprises ou de certaines pratiques à partir de critères ESG donnés.*

Placements Mackenzie appuie la Convention sur les mines anti-personnel et la Convention sur les armes à sous-munitions à titre d'initiatives internationales visant à répondre aux préoccupations d'ordre humanitaire entourant l'utilisation de ces armes.

Dans le cadre de notre engagement à l'égard de ces conventions, nous n'investirons pas délibérément dans des sociétés qui participent² à la production, à l'utilisation ou à la distribution de mines terrestres anti-personnel ou d'armes à sous-munitions lorsque nous exerçons le contrôle de la politique de placement.

Ces exclusions visent les actions et les titres de créance d'entreprises, mais ne s'appliquent pas aux placements dans des instruments dérivés (autres que les instruments dérivés sur une seule société négociés en bourse³) ou aux fonds qui suivent un indice (autres que le Fonds Global 100 Corporate Knights Mackenzie et sa version FNB) pour lesquels notre exposition est indirecte et/ou indépendante de notre contrôle. Pour les mandats institutionnels conseillés par Mackenzie (y compris les comptes à gestion distincte et les fonds d'investissement gérés par des tiers), notre clientèle peut demander des exclusions différentes ou encore demander qu'il n'y ait pas d'exclusions.

5.2 Intégration des facteurs ESG

Définition : *Processus par lequel une équipe de placement tient compte, de manière continue, des facteurs ESG importants dans son analyse de placement et son processus décisionnel, dans le but d'améliorer le rendement corrigé du risque.*

Les facteurs ESG importants sont ceux qui pourraient avoir une incidence sur la situation financière ou les résultats opérationnels d'une entreprise ou d'un émetteur de titres de créance; ce sont donc ceux qui ont le plus d'importance pour les investisseurs et investisseuses.

Nous reconnaissons que l'importance des facteurs ESG varie selon le secteur d'activité, la zone géographique et les circonstances. Lorsqu'elles analysent les placements dans nos mandats, nos

² L'implication est établie selon la méthodologie de Sustainalytics.

³ Les instruments dérivés sur une seule société sont définis comme des contrats à terme ou des options dont la valeur est dérivée du mouvement de prix d'un actif sous-jacent, tel qu'une société précise.



équipes de placement se doivent d'identifier, d'évaluer et de prendre en compte les risques ESG ou de tirer profit des occasions qui sont, ou pourraient devenir, significatives pour le rendement à long terme.

Nos équipes de placement utilisent diverses ressources pour recueillir des renseignements sur les facteurs ESG qui sont importants pour leurs placements ou leurs fonds.

En tant qu'organisation, nous avons adopté des cadres reconnus par notre secteur pour guider nos pratiques de placement.

Cadre d'intégration des facteurs ESG du CFA Institute

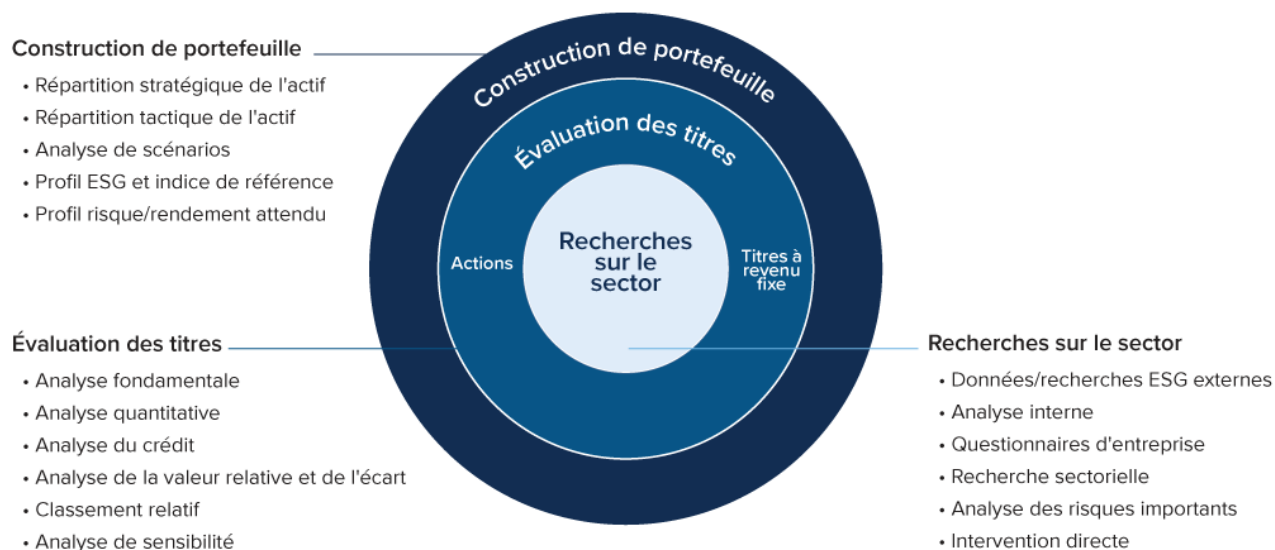
Le cadre d'intégration des facteurs ESG du CFA Institute fournit des lignes directrices détaillées qui peuvent être appliquées à diverses étapes du processus de placement. À l'aide de renseignements pertinents, nos équipes de placement sont guidées tout au long des étapes de recherche, d'évaluation et de construction de portefeuille.

Pour demeurer fidèle à son style et à sa philosophie uniques, chaque équipe de placement peut appliquer à son processus de placement l'approche d'intégration des facteurs ESG la plus appropriée. Parallèlement, elle doit démontrer que ses pratiques en la matière sont appliquées de façon systématique et explicite. Voici quelques méthodes de démonstration suggérées :

- Exemples précis de facteurs ESG importants ayant une incidence sur les décisions relatives à la sélection, à l'évaluation ou à la pondération des titres.
- Preuve de recherche ESG exclusive.
- Renseignements sur les placements ou l'orientation du portefeuille visant à obtenir un profil ESG plus favorable.

Bien que nous fassions activement progresser nos pratiques d'investissement durable et notre adhésion à la politique, certains investissements ne se prêtent pas à une intégration ESG. Par exemple, les investissements qui suivent un indice et qui visent à reproduire les mêmes expositions que l'indice parent n'intègrent pas les facteurs ESG.

Adapté du cadre d'intégration des facteurs ESG du CFA Institute



5.3 Gérance

Définition : *S'entend du recours aux droits d'actionnaire pour influencer le comportement d'une entreprise ou d'un émetteur, notamment par l'intervention directe, la collaboration, la présentation individuelle ou collective de propositions d'actionnaires et le vote par procuration.*

Nous reconnaissons qu'à l'époque où nous vivons, les choses évoluent rapidement. Par exemple, certaines des entreprises qui émettent le plus de gaz à effet de serre sont également les plus essentielles à notre quotidien. Plutôt que d'appliquer des exclusions générales à l'ensemble de nos portefeuilles, nous croyons que notre rôle premier, à titre d'actionnaires actifs, consiste à nouer un dialogue constructif avec les entreprises ou les émetteurs qui sont réputés présenter les risques ESG les plus élevés. À nos yeux, il est important de travailler avec les secteurs privé et public pour nous assurer de bâtir un avenir durable.

Grâce à notre stratégie d'actionariat actif, nous exerçons nos droits de vote et nouons un dialogue avec les entreprises ou les émetteurs dans lesquels nous investissons. Nous pouvons ainsi mettre au jour les risques et les occasions ESG importants qui peuvent jouer sur le rendement à long terme et entrer en conflit avec les objectifs des portefeuilles que nous gérons.

Intervention directe

Définition : *Mackenzie définit une intervention comme une interaction qui a un ou plusieurs objectifs précis, ou un ou plusieurs résultats attendus, dans le but de préserver et de créer de la valeur à long terme pour les investisseurs et investisseuses. Les interactions avec les sociétés ou les émetteurs de titres de créance dans lesquels nous investissons suivent un processus prédéfini dans le cadre duquel les progrès et les résultats obtenus au fil du temps sont suivis et consignés.*



Les interventions auprès des entreprises ou des émetteurs de notre portefeuille font partie intégrante de l'approche de Mackenzie depuis longtemps. Il existe de nombreuses façons de s'impliquer dans les placements de nos portefeuilles. Grâce à des recherches sectorielles et thématiques continues, nos équipes de placement sont appelées à acquérir des connaissances sur les facteurs ESG importants pour les placements que nous détenons. Ces recherches sont au cœur de notre stratégie d'actionnariat actif, dans le cadre de laquelle nous nous efforçons d'améliorer nos efforts de divulgation, d'accroître notre volonté de mieux faire les choses et de générer davantage de retombées positives.

Au chapitre des titres de créance, nous attendons de nos spécialistes des placements qu'ils interagissent avec les émetteurs de titres de créance privés et les agences de dette gouvernementale afin de promouvoir les émissions de titres ESG et de renforcer les valeurs rattachées à l'investissement durable.

Nos interventions sont entrées dans le Portail de suivi des activités d'investissement responsable de Mackenzie, et nous en suivons la progression.

Modes d'intervention

Lorsque sont décelés des risques ou des occasions importants, nos équipes sont appelées à intervenir directement auprès des parties prenantes de l'entreprise ou de l'émetteur pour les en informer, assurer l'alignement et prendre des mesures visant à atténuer les risques et à maximiser les occasions.

Méthodes à la disposition de nos équipes :

1. Par écrit. Elles peuvent demander des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements afin de poursuivre leurs recherches, faire part de leur intention d'approfondir le dialogue sur les risques ou les occasions décelés ou demander une réunion officielle pour que tout le monde soit sur la même longueur d'onde et que des objectifs réalisables soient établis.
2. Lors de réunions. Des réunions bien documentées permettent aux équipes de se faire une idée de l'incidence du risque en question, de mieux comprendre le point de vue de l'entreprise et, au besoin, de monter un plan de gestion des risques ou des occasions.

Vote par procuration

Le vote par procuration est un élément important de l'actionnariat actif et de la bonne gouvernance. Conformément à notre responsabilité, nos votes par procuration s'alignent sur le meilleur intérêt et les objectifs de notre clientèle et tiennent compte des risques ESG importants. Un résumé de notre Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration est inclus dans le prospectus de nos fonds communs de placement et FNB destinés aux particuliers, et l'exemplaire complet du texte peut être fourni sur demande.

Le dossier de vote par procuration est affiché sur notre site Web pour chaque fonds commun de placement et FNB offert au public.

Action collaborative

Lorsqu'il y a lieu de le faire, nous travaillons avec des pairs et des partenaires du secteur pour mettre en lumière des risques et des occasions ESG en particulier. Placements Mackenzie est une société participante de l'initiative Climate Action 100+ et un membre fondateur d'Engagement climatique Canada.



5.4 Solutions d'investissement durable

Bien que l'intégration des facteurs ESG importants dans le processus de placement soit une pratique fondamentale, nous avons également conçu des solutions qui affectent délibérément des capitaux à des entreprises aux comportements progressistes et durables et qui favorisent des retombées positives et durables.

Ces fonds font des facteurs ESG une priorité dans leurs objectifs de placement fondamentaux en utilisant des approches telles que la construction de portefeuilles durables thématiques ou axés sur les facteurs ESG de premier plan.

Exclusions ou filtres négatifs pour les Solutions d'investissement durable

Nos Solutions d'investissement durable excluent les entreprises et les secteurs qui pourraient causer des dommages importants et qui ont peu de possibilités de passer à un modèle d'affaires durable. Outre l'exclusion à l'échelle de l'organisation des sociétés impliquées dans la production, l'utilisation ou la distribution de mines terrestres anti-personnel ou d'armes à sous-munitions, les Solutions d'investissement durable de Mackenzie n'investiront pas sciemment dans des titres associés aux activités commerciales suivantes :

- **Armes controversées** : entreprises ou émetteurs qui participent directement (ou par l'entremise de la participation de l'organisation lorsque la société mère possède 10 % ou plus de la filiale concernée) à la production d'armes controversées, notamment les armes nucléaires, biologiques et chimiques, le phosphore blanc et les armes à uranium appauvri.
- **Divertissement pour adultes ou pornographie** : entreprises dont plus de 10 % des revenus sont associés à la production et à la distribution de contenu de divertissement pour adultes ou de pornographie.
- **Jeux de hasard** : entreprises dont plus de 10 % des revenus sont associés à l'exploitation d'établissements de jeux de hasard, à la fabrication d'équipement spécialisé ou à la fourniture de produits et de services connexes.
- **Tabac** : entreprises dont plus de 10 % des revenus sont associés à la production ou à la vente au détail de produits du tabac ou à des produits et services connexes.
- **Établissements carcéraux privés** : entreprises considérées comme des sociétés d'exploitation d'établissements carcéraux privés selon les sources de Prison Free Funds (<https://prisonfreefunds.org/companies>) révisées par le Centre d'excellence du développement durable de Mackenzie.

Ces exclusions visent les actions et les titres de créance d'entreprises, mais non les fonds qui suivent un indice (autres que le Fonds Global 100 Corporate Knights Mackenzie et sa version FNB) ou les placements dans des instruments dérivés (autres que les instruments dérivés sur une seule société négociés en bourse, définis ci-dessus), pour lesquels notre exposition est indirecte et/ou indépendante de notre contrôle. En ce qui concerne les mandats où nous n'avons pas le pouvoir d'influencer la politique de placement, notre clientèle peut demander des exclusions différentes ou encore demander qu'il n'y ait



pas d'exclusions. Bien que les exclusions qui précèdent portent sur l'ensemble de nos solutions durables, il peut parfois arriver que le Centre d'excellence du développement durable décide d'accorder la priorité au dialogue plutôt qu'au désinvestissement.

Gouvernance et surveillance de la Politique d'investissement durable

La présente politique est approuvée par notre Comité directeur du développement durable, présidé par notre vice-présidente principale et cheffe du développement durable, avec la participation des chef(fe)s des placements. Le conseil d'administration de Mackenzie approuve également la Politique d'investissement durable.

La Politique d'investissement durable est élaborée et mise en œuvre par le Centre d'excellence du développement durable de Mackenzie, qui a été établi en 2020 dans le but de faire des facteurs ESG un point de mire à l'échelle de l'organisation. Notre groupe d'experts et d'expertes est chargé de mettre sur le marché des solutions durables; de diffuser des pratiques exemplaires, des renseignements et des données de suivi en ce qui a trait aux facteurs ESG; de favoriser l'amélioration du rendement ESG au sein des entreprises et des émetteurs dans lesquels nous investissons; et de promouvoir une saine gestion.

La Politique est mise en œuvre par les équipes de placement de Mackenzie à l'échelle des fonds applicables au moyen des approches décrites aux présentes. Ces équipes collaborent aux pratiques d'investissement responsable par le biais de divers groupes de travail tels que le groupe de travail axé sur les changements climatiques. Celui-ci vise à encourager la collaboration, la formation et l'échange de bonnes pratiques dans toutes les équipes.



Gouverner et surveiller	Rédiger et appuyer	Mettre en œuvre				
<p>Comité directeur du développement durable <i>Sous-comité du comité d'exploitation de Mackenzie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve et régit les politiques de développement durable en ce qui a trait à l'organisation et aux placements. • Approuve et supervise les priorités en matière de gérance. • Supervise les cibles liées aux changements climatiques. • Évalue les différents risques et différentes occasions associés à l'investissement durable. <p>Surveillance du chef des placements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supervise les pratiques et les progrès des équipes de placement en matière d'investissement responsable. <p>Conseil d'administration de Mackenzie*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la Politique d'investissement durable et le lancement de produits durables. 	<p>Centre d'excellence du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorise la culture de développement durable de Mackenzie. • Lance des solutions d'investissement durable permettant l'affectation de capitaux à des entreprises progressistes et durables. • Offre des services de promotion, de leadership éclairé et de divulgation fondés sur la recherche et les connaissances ESG. • Renforce les pratiques de développement durable en ce qui a trait à l'organisation et à la gestion des placements. • Conçoit des pratiques exemplaires et de la formation. • Fournit des données et des renseignements ESG. • Priorise les risques et les occasions ESG selon une approche descendante. • Assure le soutien nécessaire aux équipes de placement. • Fait progresser les efforts de gérance par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre d'action collaborative, d'intervention et de vote par procuration. 	<p>Divers groupes de promoteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentants des équipes de placement. • Promeuvent les normes et les pratiques exemplaires en matière d'investissement responsable – gérance et intégration des facteurs ESG. • Décèlent et communiquent les risques et les occasions associés à la promotion des pratiques. • Collaborent aux plans d'action climatiques, aux données ESG, à la recherche et aux renseignements. <p>Équipes de placement de Mackenzie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettent en œuvre une Politique d'investissement durable dans toutes les catégories d'actif. • Gèrent les risques et les occasions ESG du portefeuille. <table border="1" data-bbox="1068 1087 1435 1283"> <tr> <td>Actions</td> <td>Titres à revenu fixe</td> </tr> <tr> <td>Placements alternatifs</td> <td>Stratégies multi-actifs</td> </tr> </table>	Actions	Titres à revenu fixe	Placements alternatifs	Stratégies multi-actifs
Actions	Titres à revenu fixe					
Placements alternatifs	Stratégies multi-actifs					

*Certaines initiatives peuvent nécessiter l'approbation du comité du développement durable ou du conseil d'IGM.

Adopter une position claire

Nous croyons que pour mener des démarches de gérance et de promotion optimales, nous devons avoir une orientation à l'échelle à la fois de l'organisation et du portefeuille.

Sur le plan du portefeuille, nous nous attendons à ce que nos équipes de placement interviennent auprès des entreprises ou des émetteurs au sujet des risques et des occasions ESG importants qui peuvent influencer la valeur qu'ils sont en mesure d'offrir à la clientèle. Sur le plan de l'organisation, notre Comité directeur du développement durable établira les priorités de promotion auxquelles sont associés les plus grands risques en raison de l'exposition globale dans nos placements, qui correspondent à nos valeurs



organisationnelles et où nous pouvons avoir l'influence la plus significative. La diversité, l'action climatique et la bonne gouvernance sont au nombre de nos priorités.

1) Diversité, équité et inclusion

Nous croyons que la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont liées à de meilleurs résultats organisationnels. Mais plus important encore, nous savons que nous avons besoin d'un plus grand nombre de voix et d'opinions dans des postes de direction et d'autorité pour aborder les enjeux qui touchent tout le monde. Pour soutenir la diversité, Mackenzie s'aligne sur les initiatives suivantes :

- Nous avons signé les Principes d'autonomisation des femmes en 2018. Établis par le Pacte mondial de l'ONU et ONU Femmes, ceux-ci s'appuient sur les normes internationales du travail et des droits de la personne et sont fondés sur le fait que les entreprises ont un rôle à jouer, et une responsabilité à assumer à l'égard de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.
- En 2020, nous sommes devenus l'un des signataires fondateurs de la Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion de l'Association pour l'investissement responsable. Ce travail collaboratif entre les gestionnaires d'actifs et les actionnaires canadiens vise à gommer les inégalités au pays au moyen de mesures délibérées pour la promotion de la diversité et de l'inclusion dans nos portefeuilles et au sein de nos organisations.
- Nous sommes signataires de l'engagement de l'initiative BlackNorth. Il s'agit d'une initiative de collaboration entre des entreprises canadiennes qui vise à reconnaître l'existence du racisme systémique anti-noir(e)s et son incidence sur les citoyens et citoyennes noir(e)s du Canada (qui représentent 3,5 % de la population) ainsi que la nécessité de créer des possibilités au sein de nos entreprises pour les personnes noires.

Dans le cadre de notre engagement continu à l'égard de la DEI, nous nous engageons auprès des entreprises de notre portefeuille dans les sphères suivantes :

1. amélioration de la divulgation annuelle des données sur la diversité;
2. mesures stratégiques et démontrées au profit de la DEI.

2) Action climatique

Le virage durable en affaires coïncide avec la lutte contre la crise climatique menée par l'économie mondiale. Les dommages causés par les événements climatiques se répercutent dans toute la société, des millions de personnes étant forcées de quitter leur foyer et de vivre dans la pauvreté, sans parler des centaines de milliards de dollars qu'il en coûte.

À Mackenzie, nous croyons que les risques physiques et transitionnels sont susceptibles de compromettre la valeur que nous pouvons offrir à notre clientèle et de rejaillir sur les autres intervenants et intervenantes. Cela dit, nous croyons que la crise climatique peut être source d'occasions pour les entreprises ou les émetteurs capables d'adapter leur modèle d'affaires ou de créer des solutions innovantes. Les étapes fondamentales de l'évaluation, de l'intégration et de la surveillance des risques ou des occasions liés au climat sont la mesure et la divulgation.

Notre société mère, la Financière IGM, participe depuis longtemps à l'initiative CPD (anciennement



appelée Climate Disclosure Project), notamment en divulguant tous les ans ses émissions de gaz à effet de serre, dont celles de Mackenzie. De concert avec elle, nous appuyons également les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui visent à améliorer et à bonifier l'information financière liée au climat. De plus, nous accordons la priorité au dialogue plutôt qu'au désinvestissement. Mackenzie fait partie des organisations suivantes, lesquelles nous aident à mettre en œuvre nos initiatives liées au climat :

- **Nous sommes membres du réseau d'investisseurs Ceres Investor Network** : Les membres de ce réseau s'engagent et collaborent sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance afin de favoriser des pratiques de placement, des stratégies d'engagement organisationnel et des solutions en matière de politiques de premier ordre par l'intermédiaire de groupes de travail et d'occasions d'apprentissage partagé, dont des webinaires et des événements. Ceres collabore de manière ciblée avec les investisseurs et investisseuses pour une meilleure gestion du carbone, de l'eau et des risques associés à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que pour une intensification des investissements globaux dans l'énergie propre et les systèmes d'alimentation et d'eau durables.
- **En 2021, nous sommes devenus membres fondateurs d'Engagement climatique Canada** : Cette initiative dirigée par des investisseurs et investisseuses vise à faire en sorte que les plus grandes entreprises canadiennes émettrices de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre les changements climatiques.

Conscients que le risque climatique présente un risque financier, nous encourageons nos équipes de placement à appuyer de telles initiatives liées au climat lorsqu'elles exercent leurs responsabilités de gérance dans le cadre de leurs mandats individuels :

1. Promouvoir la divulgation annuelle de l'information liée au climat au moyen de normes telles que l'initiative CDP.
2. Demander des stratégies d'atténuation associées aux risques climatiques ou à la transition, et les comprendre.
3. Évaluer les risques et les occasions liés au climat et discuter avec la direction et le conseil d'administration de leur travail de surveillance à ce chapitre.

3) Bonne gouvernance

La bonne gouvernance est la pierre d'assise des entreprises et des États solides, capables de générer une croissance durable à long terme. Elle garantit qu'une entreprise ou un État exerce ses activités avec intégrité et met au point des politiques et des directives qui atténuent l'exposition aux risques et protègent efficacement les intérêts des intervenants.

Nous sommes membres du réseau ICGN (International Corporate Governance Network). Cette organisation fait la promotion de normes efficaces en matière de gouvernance d'entreprise et de gouvernance de l'investissement qui favorisent l'efficacité des marchés et les économies durables dans le monde entier.



Afin de promouvoir davantage la finance durable au Canada, notre équipe des placements à revenu fixe est représentée au sein du réseau virtuel durable du Forum canadien des titres à revenu fixe, un groupe mis sur pied par la Banque du Canada. Ses participants et participantes qui gravitent autour du marché financier sont prêts à contribuer au développement de la finance durable et à s'efforcer de mobiliser le secteur en soutien à la transition vers une économie durable.

Parallèlement à ces collaborations sectorielles que nous accueillons favorablement, nous encourageons nos équipes de placement à mettre l'accent sur les éléments suivants dans le cadre de leurs pratiques de gérance :

- la structure et l'indépendance du conseil d'administration;
- la surveillance, les indicateurs de rendement ESG et la structure de rémunération des cadres supérieurs;
- les controverses ESG importantes;
- la diversité au sein de la direction et du conseil d'administration;
- la corruption signalée ou perçue;
- la divulgation des répercussions associées aux titres de créance ESG;
- la surveillance de la chaîne d'approvisionnement, y compris les signes de violation des droits de la personne.

Rapports

Le Centre d'excellence du développement durable doit rendre compte, au moins une fois par trimestre, des dérogations à la Politique au Comité directeur du développement durable et au conseil d'administration.

Conformément à notre objectif qui consiste à faire de la transparence et de la divulgation des parties intégrantes des solutions que nous mettons sur le marché, nous tâcherons également de publier des rapports annuels où sont décrits nos pratiques et nos résultats en matière de développement durable.

Suivant les PIR, nous rendons compte tous les ans de nos activités d'investissement durable.

Visitez le site Web des PIR pour accéder au dernier rapport sur la transparence PIR de Mackenzie.

Fréquence des révisions

Le Centre d'excellence du développement durable doit coordonner la présente Politique et la soumettre à l'approbation du conseil d'administration de Mackenzie sur une base annuelle.



Conflits d'intérêts

Nous sommes dotés d'un cadre stratégique et d'une structure organisationnelle appropriés qui nous permettent de déceler, d'atténuer et de gérer les conflits d'intérêts réels et potentiels qui peuvent survenir dans le cadre de nos démarches d'intervention.

Nous séparons les tâches comme il se doit entre les décideurs et décideuses en matière de placement, le personnel des opérations de négociation et les fonctions de deuxième ligne responsables de la surveillance. Tout conflit d'intérêts important relevé, accompagné d'une description de la façon dont il est géré, est consigné et signalé aux conseils et aux comités compétents.

Perspectives

L'innovation et l'imagination continueront de générer des idées propres à favoriser le virage durable en affaires. Nous sommes déterminés à jouer un rôle de premier plan au nom de notre clientèle, de notre personnel, de nos actionnaires et de tous les citoyens et citoyennes du monde. Parce qu'ensemble, c'est mieux.

L'information obtenue de fournisseurs de données tiers est considérée comme exacte; Placements Mackenzie n'assume aucune responsabilité relativement aux erreurs, omissions, pertes ou dommages subis.

Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son exhaustivité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.